La pratique artistique dans l'apprentissage de la langue : analyse d'une recherche-action à la croisée de l'éducation populaire et des droits culturels

Ludo Labrune

Coordinateur de la recherche-action pour l'Union nationale Peuple et Culture, en partenariat avec le laboratoire Larac de l'université Grenoble-Alpes. Animateur, éducateur spécialisé, formateur à la Maison des jeux de Grenoble et coordinateur pédagogique formation BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) à l'association Coodevad, à Grenoble.

Donalie-An Tran Mugnier
Animatrice culturelle et professeure de français en tant que langue étrangère, elle a été salariée dans une association du mouvement Peuple et Culture avant de co-fonder sa propre structure en 2022, Entre&Avec. Elle s'implique dès lors en tant qu'adhérent individuelle au sein de Peuple et Culture dans la recherche-action du mouvement.

Résumé

Cet article est la restitution d'une partie d'une recherche-action en cours. Celle-ci consiste à construire une méthodologie pour recueillir et analyser des méthodes et des pratiques d'éducation populaire au sein du mouvement national Peuple et Culture. Le premier enjeu est l'élaboration d'une méthodologie qui vise la transmission, à la fois comme finalité, et comme processus. Le deuxième enjeu est de croiser les concepts des droits culturels à ceux de l'éducation populaire. A cette fin, nous avons construit une grille d'analyse qui combine les deux approches afin d'identifier et formaliser leurs points de convergence voire de divergence ; les nommer, élaborer des savoirs qui intègrent les contradictions pour mieux les dépasser et permettre ainsi aux pratiques de se renouveler. Le troisième enjeu est d'ancrer ce travail d'analyse à partir de pratiques d'éducation populaire, en discutant des liens avec leurs intentions politiques et pédagogiques. Nous présentons ici les résultats de l'analyse de pratiques qui lient approches artistiques et apprentissage de la langue, en croisant celles de deux associations au sein de Peuple et Culture : celle de la Boutique d'écriture & Co à Montpellier avec celle de Peuple et Culture Corrèze.

Mots-clés : recherche-action, éducation populaire, droits culturels, transmission, apprentissage linguistique

Abstract

This article is the restitution of a part of an ongoing action-research. It consists in building a methodology to collect and analyse methods and practices of *education populaire* (non formal and political education in France) within the national Movement Peuple et Culture. The first challenge is to develop a methodology that aims at transmission as both a goal and a process.

The second challenge is to combine the concepts of cultural rights with those of non formal and political education. To this end, we have constructed an analysis grid that combines the two approaches in order to identify and formalize their points of convergence and divergence ; to name them, to elaborate knowledge that integrates their contradictions in order to better overcome them and thus allow practices to be renewed. The third challenge is to anchor this analytical work in practices of non formal and political education, by discussing the links with their political and pedagogical intentions. We present here the results of an analysis of artistic practice in language learning, by comparing those of two associations within Peuple et Culture: the Boutique d'écriture & Co in Montpellier and Peuple et Culture Corrèze.

Keywords : action-research, non formal and political education, cultural rights, transmission, language learning

Introduction

Avant leur entrée dans la loi française en 2015, ni les politiques publiques, ni les associations, quels que soient leurs champs d'interventions, n'évoquaient l'exercice des droits culturels comme socle pour construire leurs actions. En 2023, les droits culturels font l'objet de nombreux débats, notamment au sein des politiques culturelles[1]. Dans le même temps, hors de ce champ culturel, ils demeurent inconnus de nombreuses et nombreux acteurs et actrices. Les enjeux qu'ils suscitent trouvent cependant un intérêt croissant au sein de l'éducation populaire. Nous citons trois exemples pour illustrer cet écho. Le premier est une expérimentation menée avec soixante-quinze volontaires en région Nouvelle-Aquitaine, entre 2017 et 2019, dont plusieurs représentant·es d'associations d'éducation populaire[2]. Les premières Rencontres nationales de l'éducation populaire coorganisées en mars 2022 par la Ville de Poitiers et le Cnajep[3] constituent le deuxième exemple. L'une des quinze thématiques retenues pour interpeller les candidat·es à l'élection présidentielle était formulée de la manière suivante :

> Promouvoir les droits culturels : la question des droits culturels ne peut se résumer aux seules questions liées à la culture institutionnelle. Elle place l'humain au cœur de l'éducation populaire dans le respect de sa liberté, de sa dignité et des droits humains fondamentaux. La culture s'entend ainsi comme faisant partie de chaque personne, porteuse d'histoire, d'expériences, de reconnaissance.

Le troisième exemple est l'organisation, en octobre 2022, du colloque intitulé : « L'humain… au beau milieu ! » par la fédération d'éducation populaire Les Francas, en partenariat avec la Métropole de Lyon. Ce colloque traite de l'affirmation des droits culturels et de leurs déclinaisons en matière de politiques publiques et d'actions, notamment dans la médiation culturelle.

[1] Les droits culturels ont ravivé les débats sur l'opposition entre démocratisation et démocratie culturelle, le rôle de l'expertise dans les politiques artistiques et culturelles, et plus largement les enjeux de domination et de pouvoir dans nos sociétés. Lire à ce sujet : Abraham Bengio, 2016, « Les droits culturels en débat *: Pour une approche des droits culturels bien tempérée », Nectart*, n° 2, p. 50b-67b [En ligne] ; Mylène Bidault, 2016, « Les droits culturels en débat : *Liberté, égalité, droits culturels… »*, *Nectart*, n° 2, p. 50a-67a [En ligne].

[2] Cette expérimentation a abouti à un rapport intitulé « Droits culturels des personnes. Préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine » (version finale au 16 avril 2019) [En ligne].

[3] Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

En 2019, le Mouvement Peuple et Culture[4] a souhaité introduire ce sujet comme une nouvelle manière de penser ses pratiques associatives. Notre Union nationale d'éducation populaire met notamment en avant comme démarches communes aux associations adhérentes celles qui favorisent l'éducation critique, l'autonomie, l'ouverture culturelle et interculturelle, la transmission des savoirs, le goût de l'expression et de l'action collective, la créativité. Des temps de formation ont été l'occasion d'opérer une réflexion critique qui a conduit le mouvement à se poser un ensemble de questions, notamment sur l'accès à la culture. Lorsque nous évoquons le fait de rendre la culture accessible à toutes et tous dans nos projets, de quelle culture parlons-nous ? Certaines personnes seraient-elles dépourvues de culture ? En maîtrisant ce que recouvre la notion de droits culturels, serions-nous en mesure de décrire plus clairement le sens et la valeur de nos actions ? Reconsidérer l'intérêt général à partir des droits humains fondamentaux nous permettrait-il une meilleure compréhension de l'articulation entre la sphère éthique de nos pratiques et la sphère publique ? Nous pressentons des passerelles conceptuelles et de pratiques qui ont une portée transformatrice et qui rejoignent l'une des grandes orientations votées lors de l'assemblée générale (AG) de Peuple et Culture, en 2020. Nous avons entrepris un travail d'analyse sur nos pratiques avec leur transmission pour finalité. Nous avons intégré à l'analyse le sujet des droits culturels pour mieux comprendre ce que l'éducation populaire et les droits culturels pourraient s'apporter mutuellement. Un groupe de travail a été créé pour opérationnaliser cette orientation. L'enjeu d'identifier une méthodologie systématique, rigoureuse et acceptée par tous et toutes a guidé notre choix vers la recherche-action[5]. Cet article est composé de trois parties. La première présente de manière synthétique l'ancrage de notre démarche de recherche-action « collective impliquée ». La deuxième partie expose la construction d'une grille d'analyse qui combine de manière croisée les concepts de l'éducation populaire et ceux des droits culturels. Celle-ci est notre outil pour analyser les pratiques et méthodes que nous souhaitons transmettre. La troisième partie présente les résultats d'une analyse faite sur le thème de la pratique artistique dans l'apprentissage de la langue.

Une recherche-action collective impliquée qui vise la transmission comme finalité, et comme processus

Lors de son AG en 2020, Peuple et Culture a souhaité lancer l'actualisation des pratiques et méthodes développées au sein du mouvement à travers une analyse réflexive intégrant les questions que pose l'exercice des droits culturels. C'est suite à la participation de Peuple et Culture Corrèze à l'expérimentation menée en région Nouvelle-Aquitaine (mentionnée plus haut) que le mouvement a souhaité intégrer les droits culturels au travail d'analyse. Notre finalité est celle de la transmission, à la fois au sein du réseau et à l'extérieur, dans un mouvement à double sens, en s'enrichissant également d'autres pratiques. Créer des liens de partage et de travail avec diverses associations est à la fois une envie et une nécessité. La transmission ne peut pas faire l'économie du travail d'analyse. Les militant·es de l'éducation populaire, quel que soit leur statut, bénévole ou permanent, ne peuvent pas réduire leur travail

[4] Le mouvement Peuple et Culture est constitué d'un réseau comprenant quatorze associations adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire national, d'adhérent·es individuel·les, et d'une Union qui est l'association « tête de réseau ». Cette dernière a pour missions l'animation du réseau, l'accompagnement des associations membres, le pilotage de projets et la représentation des actions du mouvement auprès des pouvoirs publics et du tout public.

[5] Cet article est issu d'un travail de recherche-action mené en collaboration entre Peuple et Culture et le laboratoire de recherche sur les apprentissages en contexte (Larac) de l'université Grenoble-Alpes.

au niveau de la technique, de la seule maîtrise d'outils. L'intention est première. Les méthodes sont construites comme des expérimentations, des moyens pour rendre l'intention concrète et vivante. Par ce travail, nous souhaitons mettre en lumière la diversité des méthodes et des pratiques suivies dans le mouvement, à la fois leurs contradictions et leurs points communs, ainsi que les liens et les écarts entre les intentions et les actions.

Plusieurs définitions de la recherche-action ont été formulées au fur et à mesure de son développement au sein de la communauté scientifique. Nous retenons celle de Marie-Anne Hugon et Claude Seibel : « Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances sur cette réalité[6]. » Le sociologue Henri Desroches[7] a élaboré une typologie de la recherche-action qui situe les liens entre les chercheurs-chercheuses et les acteurs et actrices qui se trouvent réciproquement impliqué·es. C'est une typologie qui distingue les trois fonctions d'une recherche-action « pour », « par », « sur », à laquelle Jean-François Marcel[8] a ajouté une quatrième catégorie « avec ». Selon lui, ces catégories correspondent à des pôles entre lesquels chaque recherche-action se construit et se situe. Le positionnement conscient, assumé et argumenté entre ces différents pôles crée la singularité de chaque recherche-action. Les spécificités de la recherche-action que nous avons élaborée sont présentées dans l'article cité en bas de page[9].

C'est un groupe de travail constitué de membres de Peuple et Culture qui pilote la recherche-action. Tout le protocole de recherche s'est construit collectivement avec pour objectif la construction d'une grille d'analyse globale combinant les concepts de l'éducation populaire et des droits culturels.

Construction d'une grille d'analyse globale combinant les concepts de l'éducation populaire et des droits culturels

Nous définissons l'éducation populaire et les droits culturels comme des catégories conceptuelles regroupant un ensemble de notions dont le périmètre est difficile à circonscrire[10]. Dans un premier temps, nous présentons de manière succincte les définitions de ces deux catégories conceptuelles avec les concepts principaux qui les caractérisent. Dans un second temps, nous exposons la grille d'analyse qui les combine avec un point de vue sur leur croisement.

Les catégories conceptuelles fédératrices de l'éducation populaire

[6] Marie-Anne Hugon et Claude Seibel, 1988, *Recherches impliquées. Recherches action : le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Bœck Université, p. 13.

[7] Henri Desroche, 1982, « Les auteurs et les acteurs. La recherche coopérative comme recherche-action », *Communauté*, n° 59, p. 39-64.

[8] Jean-François Marcel (dir.), 2016, *La Recherche-intervention par les sciences de l'éducation. Accompagner le changement*, Dijon, Éducagri éditions.

[9] Ludo Labrune, « Une recherche-action au service de la transmission de pratiques à la croisée de l'éducation populaire et des droits culturels », *Pratiques de formation/Analyses* [En ligne], 68 | 2024, mis en ligne le 01 mars 2024. URL : https://www.pratiquesdeformation.fr/589

[10] Nous trouvons le cadrage théorique qui a été réalisé pour notre étude dans le mémoire de recherche : Ludo Labrune, 2021, *Une recherche-action au service de la transmission de pratiques à la croisée de l'éducation populaire et des droits culturels, op. cit.*, p. 37-114.

Une caractéristique fondatrice de l'éducation populaire est de relier intention et action. Nous souscrivons à la définition praxéologique de l'éducation populaire formulée comme « travail de la culture dans la transformation sociale et politique[11] ». Cette première définition sert d'hypothèse pour rendre compte du caractère opérationnel de l'éducation populaire, considérée comme une *praxis*. Cette dernière notion est définie par André Morin comme « l'art d'agir sur les conditions pour les changer[12] » dans le but de lier l'action et la réflexion pour transformer le monde. Afin de saisir concrètement comment ce lien se traduit dans la réalité, nous nous appuyons sur les quatre missions convergentes que Christian Maurel assigne à l'éducation populaire et qui relèvent d'un processus allant d'un niveau individuel vers un niveau collectif :

> – La conscientisation consiste à prendre conscience de sa place dans la société et de celle qu'on pourrait ou devrait y occuper.
> – L'émancipation individuelle et collective consiste à sortir, aussi modestement que cela soit (une prise de parole, une proposition, un premier acte de résistance…) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou encore les handicaps de toutes sortes.
> – L'augmentation de la puissance démocratique d'agir consiste à passer du « pouvoir sur » (*potestas*) que l'on subit ou que l'on impose – et souvent que l'on impose parce qu'on le subit –, au « pouvoir de » (*potentia*) – ce que nous nommons « puissance d'agir » –, cette capacité à ne plus, ou à moins subir l'Histoire, mais à la faire ».
> – La transformation sociale et politique renvoie à la mise en mouvement d'individus conscients, émancipés ou en voie d'émancipation, mobilisant leur puissance collective d'agir au service d'un projet de société repensé[13].

Nous avons retenu la formulation de ces quatre missions comme les quatre grands concepts sur lesquels s'appuie notre travail d'analyse. Cette entrée nous a semblé pertinente pour extraire les principes de l'éducation populaire dans le cadre d'une analyse des pratiques. En effet, nous souscrivons à l'analyse de Laurent Besse, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene qui la lisent comme englobante, en ce sens qu'elle peut « se décliner en différents domaines : production et partage de savoirs, acte artistique, engagement social et associatif[14] ».

Les catégories conceptuelles définitoires des droits culturels

La revue de littérature nous a permis de croiser ces quatre grandes missions à quatre grands concepts définissant les droits culturels. L'approche par les droits culturels étant celle du droit international, nous avons retracé leur ancrage historique et juridique. Cela a consisté en la

---

[11] Christian Maurel, 2010, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, l'Harmattan, p. 21.
Cette définition a été construite dans les années 1990 par la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) à partir d'un travail collectif, avec la collaboration du philosophe Luc Carton. Elle a servi de point de départ au travail de l'« offre publique de réflexion (OPR) sur l'avenir de l'éducation populaire » organisée entre 1998 et 2001 par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
[12] André Morin, 1985, « Critères de "scientificité" de la recherche-action », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 11, n° 1, p. 44 [En ligne].
[13] Christian Maurel, 2012, « Éducation populaire et transformation sociale ». Communication présentée à la Fondation Gabriel Péri, p. 3-4. Depuis, Christian Maurel a ajouté deux missions fondamentales à l'éducation populaire au regard des enjeux actuels de société : la création de communs citoyens et la création d'imaginaires sociaux partagés. Cf. Christian Maurel, 2018, « Quelles conceptions et missions de l'éducation populaire face aux enjeux actuels de société ? », MJC du Laü, Pau, 9 novembre 2018 [En ligne].
[14] Laurent Besse, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene, 2016, « L'éducation populaire », *Savoirs*, n° 42, p. 35 [En ligne].

lecture des textes internationaux ayant contribué à leur émergence, évolution et développement, au niveau international et en France. La sélection des concepts s'appuie d'une part sur les textes internationaux recensés par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. Elle s'est faite d'autre part avec la revue de littérature des analyses produites sur ces textes par la communauté scientifique. Nous rappelons que leur origine est la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, avec ses articles 22 et 27 qui actent les droits culturels comme ayant la même valeur que les autres droits, par exemple ceux à l'éducation, à la santé, au logement, etc., en les inscrivant dans le système indivisible des droits humains fondamentaux. Cette Déclaration a été ratifiée pour ne pas revivre la barbarie de la Seconde Guerre mondiale, avec comme enjeu central de maintenir et consolider la paix. Jean-Michel Lucas[15] précise cette origine à partir de la réflexion faite après-guerre sur l'interdiction des personnes juives de participer à la vie culturelle allemande sous le régime nazi[16].
Au sein du système d'indivisibilité des droits humains, nous retenons la définition que donne l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc), reprenant celles de la Déclaration de Fribourg de 2007 et de Patrice Meyer-Bisch[17] :

> Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. Les droits culturels font partie du système indivisible et interdépendant des droits humains. Ils permettent de mettre en valeur la dimension culturelle des autres droits de l'Homme. Ils en complètent l'interprétation et ont un effet levier sur leur effectivité, puisqu'ils visent à rassembler les conditions nécessaires à l'émancipation des personnes. Ils impliquent de développer les processus par lesquels chaque personne peut accéder librement aux références culturelles de son choix et participer à leur développement, comme à autant de ressources qui sont nécessaires au respect de sa dignité humaine et au développement de son pouvoir d'agir, notamment dans l'exercice de ses droits fondamentaux[18].

Définir les droits culturels comme étant à la fois un droit, une liberté et une responsabilité permet de garantir leur indivisibilité et leur interdépendance avec les autres droits humains. En effet, Patrice Meyer-Bisch explique qu'un droit humain est une relation sociale dont l'enjeu central est celui de la dignité humaine[19]. Cette définition souligne ensuite l'idée selon laquelle les droits culturels permettent de comprendre la place de la culture dans le système d'indivisibilité des droits humains. En s'appuyant sur la définition du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) de 1966, et plus spécifiquement sur son article 15, la Déclaration de Fribourg de 2007 définit dans son article 2 le concept de culture pour comprendre comment s'opère cette intégration :

---

[15] Jean-Michel Lucas, professeur d'économie, est ancien haut-fonctionnaire dans l'administration culturelle française (ministère de la Culture, directeur régional des affaires culturelles). Il est aujourd'hui consultant en politiques culturelles et publie sous le pseudonyme Doc Kasimir Bisou.
[16] Jean-Michel Lucas, 2021, « Passer à côté des droits culturels, c'est passer à côté des droits fondametaux », France Culture, interview du 4 février 2021 [En ligne].
[17] Patrice Meyer-Bisch, philosophe, a été coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg, de 1993 à 2016, et de la Chaire Unesco pour les droits de l'Homme et la démocratie, liée à l'Institut, de 1998 à 2016. Il est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels créé en 2004 et le coordonnateur du groupe international d'experts qui a rédigé la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.
[18] Collectif « Pour une démarche de progrès par les droits culturels », 2019, *Culture et émancipation. Cheminer avec les droits culturels*, Paris, Union fédérale d'intervention des structures culturelles, p. 10-11 [En ligne].
[19] Patrice Meyer-Bisch, 2008, « Dossier sur la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels / Analyse des droits culturels », *Droits fondamentaux,* n° 7, p. 6 [En ligne].

> Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement[20].

Cette définition, même si elle s'en rapproche, n'est pas la définition anthropologique de la culture. Comme le souligne Jean-Michel Lucas, il s'agit d'une définition éthique qui n'a pas de prétention à la recherche d'une vérité scientifique. Elle s'appuie sur le fait que « chaque personne dispose, en propre, du droit fondamental de donner du sens à sa vie[21] ». La Déclaration de Fribourg a synthétisé six droits culturels, qui permettent de faire le lien entre leur conception globale et les conditions de leur mise en œuvre. Nous nous sommes appuyé·es sur ce travail de synthèse pour identifier et retenir les catégories conceptuelles suivantes, sur lesquelles porte notre travail d'analyse :

– l'acte d'identification,

– la participation à la vie culturelle,

– la capabilité,

– la coconstruction de l'action publique

Après la revue de littérature, nous avons situé ainsi ces catégories conceptuelles au regard des missions de l'éducation populaire :

– le processus de conscientisation comprend l'acte d'identification par la mise en relation de valeurs qui permet aux personnes de se relier aux autres, au monde, aux références culturelles de leur choix, et ainsi de donner du sens à leur existence ;

– la participation à la vie culturelle est un droit à l'émancipation, en garantissant les libertés effectives des personnes à s'exprimer, créer, se positionner dans leur environnement ;

– la capacité à faire des liens entre les choix et les actes qui caractérise la capabilité est une condition préalable nécessaire au processus de la puissance démocratique d'agir, en tant que connexion de capacités ;

– la coconstruction de l'action publique et citoyenne est nécessaire à une transformation sociale et politique. Dans une société démocratique, elle peut se faire en coopération et/ou en résistance avec la puissance publique.

À partir de la définition des concepts de l'éducation populaire, des droits culturels, de leurs dimensions et composantes, nous avons élaboré une grille d'analyse globale. Celle-ci a pour vocation de servir de grille de lecture pour l'ensemble des pratiques et méthodes identifiées au sein du mouvement Peuple et Culture. Dans notre processus de recherche-action, elle sera réactualisée en fonction des résultats obtenus. Elle pourrait également servir d'outil d'analyse

[20] *Les Droits culturels. Déclaration de Fribourg*, 2007, article 2, p. 5 [En ligne].
[21] Jean-Michel Lucas, 2017, *Les Droits culturels. Enjeux, débats, expérimentations*, Voiron, Territorial Éditions, p. 26 [En ligne].

aux acteurs et actrices de l'éducation populaire qui souhaitent analyser leurs pratiques et s'approprier la question des droits culturels.

grille d'analyse commune éducation populaire / droits culturels

Note : en rouge : les éléments spécifiques à l'éducation populaire / en vert : les éléments spécifiques aux droit culturels / en marron : les éléments ayant un même vocabulaire.

concepts	dimensions	composantes
conscientisation / identification	socialisation des savoirs / Réciprocité (égale dignité) et diversité culturelle	transmission des savoirs / accès aux savoirs et aux ressources culturelles, liberté de choisir ses références culturelles co-construction des savoirs - intelligence collective - autoformation collective, / appropriation culturelle
		le dialogue - espaces de contradiction et de conciliation
	Développement d'une pensée critique) / capabilité	favoriser les capacités d'analyse / capabilité
		meilleure connaissance du monde / accessibilité - diversité culturelle
		réflexivité
		prise de conscience des mécanismes de domination / cheminement liberté-dignité-capabilité
émancipation individuelle et collective / liberté et droit de participer à la vie culturelle	Liberté d'expression	
	Liberté de création, invention, expérimentation	
	Autonomie, liberté d'initiatives, ouvrir le champ des possibles, liberté de positionnement	

concepts	dimensions	composantes
puissance démocratique d'agir / capabilité	Exercice de la vie démocratique et développement de la citoyenneté / les 4 "D": démocratie, droits, dignité, diversité", liberté effective	Accepter et faire vivre le pluralisme des points de vue, reconnaître les contradictions et avoir la possibilité de s'exprimer sur ces contradictions / idem espaces de contradictions et de conciliation
		être acteur et actrice de son environnement socio-politique
		Engagement et responsabilité (de soi vers l'intérêt général), volontariat (à la fois des acteurs et des citoyen·nes / droits et devoirs en tant que citoyen·e envers l'intérêt général pour faire humanité (reconnaissance et respect des droits fondamentaux) + respect critique
	Intelligence collective et travail en réseaux coopérer et co-construire	mutualisation des pratiques et des réflexions / coopération entre différents acteurs et en réseaux
		co-construction des savoirs
		Action et organisation collective / coopération au sein des modes de gouvernance

concepts	dimensions	composantes
transformation sociale et politique / co-construction de l'action publique	(Vivre, protéger, renforcer, rénover la démocratie) / les 4 "D"	Création de nouveaux rapports sociaux, développement de mouvements sociaux / lutte contre les discriminations, les inégalités sociales
		Résister à l'individualisme, la mise en concurrence, la compétition, la performance dans ce qu'elle a d'asservissant / relation de qualité et lutte contre la marchandisation du monde
		Pluralité culturelle et accepter la différence - Laïcité / reconnue comme une condition nécessaire à la démocratie et à la diversité
	Lutter contre les inégalités sociales et culturelles et contre les discriminations	Accéder et participer aux savoirs et à la culture / conditions nécessaires à la réalisation du droit de chacun·e de participer à la vie culturelle : de la disponibilité à l'adéquation
		L'ouverture des possibles, sur toutes les potentialités humaines
		liens avec la sphère du travail *(partie délaissée depuis la moitié du 20ème siècle) /* lien avec toutes les sphères de la vie sociale et pas seulement culturelle, dont l'économie
		Agir avec les institutions
	L'intérêt général et le souci de l'autre au premier plan d'un projet politique / faire humanité, interaction entre le droit individuel de vivre son identité dans le respect et la protection de la diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité	Développement et maintien du lien social / relation de qualité
		Aller vers un mieux vivre ensemble (avec des règles pour s'opposer "à la toute puissance individuelle ou collective" / vouloir vivre ensemble, interaction entre le droit individuel de vivre son identité dans le respect et la protection de la diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité
		Développer les communs

Cette grille d'analyse globale nous a permis de construire une grille d'entretien collectif pour une situation de regards croisés sur la pratique artistique dans l'apprentissage de la langue.

Résultats de l'analyse sur la pratique artistique dans l'apprentissage de la langue

L'entretien collectif[22] sur lequel s'appuie l'analyse croise la pratique de deux associations au sein de Peuple et Culture : celle de la Boutique d'écriture & Co à Montpellier[23] avec celle de Peuple et Culture Corrèze[24]. Deux types d'ateliers pour personnes dites « allophones[25] » ont été discutés. L'objectif des ateliers mis en place à Peuple et Culture Corrèze avec des personnes migrantes n'est pas l'apprentissage de la langue. L'enjeu est celui des contacts de familles à familles, de personnes à personnes, de créer des rencontres collectives et de permettre à des personnes exilées d'accéder à des lieux où elles peuvent participer à la vie culturelle de leur choix. La Boutique d'écriture développe des ateliers d'apprentissage de la langue par la pratique artistique. L'intention d'apprentissage est clairement communiquée.

L'entretien collectif croisé a produit une pluralité de résultats, riches et variés, sur lesquels nous avons opéré une sélection des éléments les plus saillants au regard de notre problématique et de nos questions de recherche. Nous les présentons dans le tableau ci-dessous.

[22] L'entretien a été réalisé le 29 novembre 2021 en visioconférence et a fait l'objet d'un enregistrement d'une durée de 2 h 30. Il a réuni cinq personnes des deux associations.
[23] http://www.laboutiquedecriture.org/-La-structure-
[24] https://peupleetculture.fr/
[25] Personnes qui n'ont pas le français pour langue première.

Vision macro des résultats

<table>
<tr><th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Résultats</th><th colspan="2">Composantes</th><th colspan="2">Dimensions</th><th colspan="2">Catégories conceptuelles</th></tr>
<tr><th>Éducation populaire</th><th>Droits culturels</th><th>Éducation populaire</th><th>Droits culturels</th><th>Éducation populaire</th><th>Droits culturels</th></tr>
<tr><td rowspan="5">Résultat 1</td><td rowspan="5">L’ancrage et le maillage au sein d’un territoire</td><td colspan="2">Être acteur et actrice de son environnement socio-politique</td><td colspan="2" rowspan="2">Exercice de la vie démocratique / Développement de la citoyenneté Diversité, dignité</td><td rowspan="5">Puissance démocratique d’agir</td><td rowspan="5">capabilité</td></tr>
<tr><td colspan="2">Faire vivre le pluralisme des points de vue avec des espaces de contradiction et de conciliation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mutualisation de pratiques et de réflexion</td><td colspan="2" rowspan="3">Intelligence collective
Coopérer entre différents acteurs
Travail en réseau</td></tr>
<tr><td colspan="2">Co-construction des savoirs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action et organisation collective</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Résultat 2</td><td rowspan="4">Deux types d’ateliers qui interrogent la finalité des pratiques artistiques et culturelles</td><td colspan="2">Co-construction des savoirs</td><td rowspan="2">Socialisation des savoirs</td><td rowspan="2">Réciprocité et diversité culturelle</td><td rowspan="2">Conscientisation</td><td rowspan="2">Identification</td></tr>
<tr><td>Autoformation collective</td><td>Appropriation culturelle</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté d’expression</td><td rowspan="3">Émancipation</td><td rowspan="3">Participation à la vie culturelle</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté de création, invention, expérimentation</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté d’initiatives et de positionnement</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td rowspan="5">Résultat 3</td><td rowspan="5">Le parti pris politique et pédagogique de partir du sensible</td><td colspan="2">Co-construction des savoirs</td><td rowspan="3">Socialisation des savoirs</td><td rowspan="3">Réciprocité et diversité culturelle</td><td rowspan="5">Conscientisation</td><td rowspan="5">Identification</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le dialogue</td></tr>
<tr><td>Meilleure connaissance du monde</td><td>Accessibilité</td></tr>
<tr><td>Favoriser les capacités d’analyse</td><td>Capabilité</td><td rowspan="2">Développement d’une pensée critique</td><td rowspan="2">Capabilité</td></tr>
<tr><td>Prise de conscience des mécanisme de domination</td><td>Cheminement liberté – dignité - capabilité</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Résultat 4</td><td rowspan="4">L’« hospitalité langagière » et le « détour artistique » : une appropriation singulière de la langue et une expression de soi au sein d’une expérience collective</td><td>Autoformation collective</td><td>Appropriation culturelle</td><td rowspan="2">Socialisation des savoirs</td><td rowspan="2">Réciprocité et diversité culturelle</td><td rowspan="2">Conscientisation</td><td rowspan="2">Identification</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le dialogue</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté d’expression</td><td rowspan="3">Émancipation</td><td rowspan="3">Participation à la vie culturelle</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté de création, invention, expérimentation</td></tr>
<tr><td colspan="4">Liberté d’initiatives et de positionnement</td></tr>
<tr><td>Résultat 5</td><td>Un rapport horizontal entre chaque personne</td><td colspan="2">Co-construction des savoirs</td><td>Socialisation des savoirs</td><td>Réciprocité et diversité culturelle</td><td>Conscientisation</td><td>Identification</td></tr>
</table>

Nous rendons compte dans cette partie de l'analyse de pratiques à l'œuvre mobilisant les arts en faveur de l'apprentissage ou de la pratique de la langue française en tant que langue étrangère - FLE, par l'expérience de la Boutique d'écriture d'une part et de Peuple et culture Corrèze d'autre part.

La première structure est la Boutique d'écriture, association qui développe des ateliers d'écriture, des résidences d'auteur·ices et d'artistes, des ateliers de pratiques artistiques, des ateliers linguistiques en direction des enfants, adolescents, adultes et familles. Ses ateliers s'ancrent dans son quartier d'implantation, Figuerolles, à Montpellier. Il s'agit d'un quartier populaire de première immigration. Au sein de cette association, nous avons interrogé Stéphane Page et Donalie-An Mugnier Tran, respectivement poète et animateur d'ateliers d'écriture et animatrice interculturelle et enseignante de FLE. Les deux travaillent ensemble sur un dispositif d'enseignement du FLE, et qui s'inscrit dans un maillage d'autres activités de la structure. Donalie-AnMugnier Tran est par ailleurs co-autrice de cet article du fait de son implication dans le groupe d'analyse.
La seconde structure est Peuple et Culture, association qui organise et anime des résidences d'artistes, abrite une artothèque, anime un réseau de diffusion du cinéma documentaire en territoire rural, favorise l'éducation artistique (écriture, arts plastiques, chant) et porte une action « Bienvenue exilés ». C'est cette dernière qui attirera notre attention. Peuple et Culture Corrèze est ancrée à Tulle. Au sein de cette association, nous avons interrogé Manée Teyssandier, membre de son collectif, David Molteau, médiateur artistique de l'artothèque, et Fabienne Yvert, artiste intervenante dans les ateliers « Bienvenue exilés ». Ils coopèrent autour de l'action « L'art c'est pas pour nous » qui propose à des personnes allophones des séances d'expression à partir d'œuvres de l'artothèque et Fabienne Yvert anime des ateliers d'écriture avec les personnes allophones.
Afin de faciliter la lecture, les propos rapportés sont en italique.

Le format et la démarche des ateliers d'apprentissage

Les ateliers hebdomadaires de la Boutique d'écriture sont construits en deux temps : une première séance en début de semaine consacrée à une pratique artistique, l'écriture, et une seconde séance dite de reprise didactique. Chaque lundi, un atelier d'écriture de deux heures est animé par Stéphane Page et coordonné par Donalie-An Mugnier Tran. Il rassemble des bénévoles et une vingtaine de personnes de tous horizons désireuses d'apprendre le français. Ces ateliers ne sont pas dédiés à un apprentissage dit « traditionnel » : aucune leçon n'est faite, aucune correction. Les personnes écrivent, inspirées par la proposition formulée par Stéphane Page. Les bénévoles couchent sur le papier les propos des personnes analphabètes si besoin, sinon, ils et elles écrivent au même titre que les personnes en apprentissage. Les textes sont récupérés en fin de séance et rendus à leurs auteur·es la semaine suivante après un protocole de correction précis et détaillé plus bas. Le vendredi de la même semaine, Donalie-An Mugnier Tran anime un atelier de reprise didactique, là aussi soutenu par des bénévoles, où les questions linguistiques sont librement abordées, à partir de l'expérience sensible vécue le lundi précédent en atelier d'écriture, et des productions écrites.

Si le parler de chaque personne locutrice native de français force naturellement la rigidité du code académique de la langue, celle-ci peut également prendre des couleurs issues d'autres langues et d'autres parlers. C'est l'idée défendue par le dispositif de correction des textes d'atelier d'écriture. Chaque texte produit est saisi trois fois sur une même page en format paysage, divisée en trois colonnes. La première colonne à gauche de la feuille reproduit le texte tel que rédigé, avec les « erreurs » et les éventuelles influences de la ou des autres langues parlées par l'auteur·e. La troisième en propose une correction très normée, celle-ci peut potentiellement modifier sévèrement le texte d'origine. La deuxième en propose une version intermédiaire. Cette deuxième correction intervient sur l'orthographe, parfois sur la grammaire mais conserve toute « maladresse » porteuse de sens, voire de poésie, au détriment de la « correction ». Chaque texte manuscrit original est rendu à son auteur·e, complété par cette triple correction. Celle-ci est une application pratique du concept d'hétérolinguisme tel que le décrit Myriam Suchet (2014) : « la mise en scène d'une langue comme plus ou moins étrangère le long d'un continuum d'altérité construit dans et par un discours (ou un texte) donné »[26]. L'enjeu est de valoriser la diversité des/de la langue, dont le français, non pas par segments isolés mais bien comme un continuum où la diversité interne au français participe d'une reconnaissance globale des langues à égale dignité. Stéphane Page l'exprime ainsi :

> *« L'important est de créer une parole, une expression, donc vraiment un besoin de s'exprimer, et ensuite, pour que Donalie-An plus tard, et puis après tout au long de l'année et du processus, puisse donc, une reprise didactique, puisse ancrer l'apprentissage de la langue à partir de la parole propre des participants » […] « C'est-à-dire qu'ils s'ancrent dans la langue française avec l'imaginaire de leur langue d'origine ».*

Le but de cette démarche est multiple et concerne toutes les parties impliquées. Pour l'auteur·e du texte, il s'agit d'encourager la reconnaissance de son écrit dans sa forme initiale et de questionner politiquement et sémantiquement le français dit « normatif », de valoriser la singularité de chacun·e dans l'investissement subjectif de la langue française. Pour l'animateur·trice, salarié·e, intervenant·e, ou bénévole, il s'agit de respecter l'écrit initial et de prendre de la distance face à ce même français normatif : qu'enseigne-t-on ? Pour le lectorat des textes, il s'agit d'ouvrir son écoute et son attention vers l'accueil de formes poétiques que peut créer l'entre langues, et d'apprécier le potentiel créateur du partage linguistique.

> *« On peut ne pas parler d'autres langues que la sienne. C'est plutôt la manière de parler sa propre langue, de la parler fermée ou ouverte ; de la parler dans l'ignorance de la présence des autres langues ou dans la prescience que d'autres langues existent et qu'elles nous influencent même sans qu'on le sache ».*
> *L'imaginaire des langues, Edouard Glissant*[27].

La condition d'un droit culturel : l'hospitalité langagière

[26] Myriam Suchet, 2014, *L'Imaginaire hétérolingue. Ce que nous apprennent les textes à la croisée des langues*, Éditions Classiques Garnier
[27] Lise Gauvin, Edouard Glissant, 2010, *L'imaginaire des Langues*, Paris, Gallimard.

La recherche-action a permis de mettre en lumière la manière dont les ateliers intègrent l'intention de favoriser les libertés d'expression, de création et de positionnement dans des démarches ou des méthodes d'expérimentation ou de construction collective de savoirs. La pratique évoquée pendant l'entretien illustre la convergence des missions de l'éducation populaire dont parle Christian Maurel (*op.cit.*). En effet, socialisation des savoirs, développement d'une pensée critique, libertés d'expression, de création et de positionnement sont mobilisés au sein d'une même expérience collective. Nous retenons plusieurs éléments saillants des discours des personnes interrogées pour comprendre cette articulation entre pratique artistique, liberté d'expression et de création, langue et socialisation des savoirs. Nous développons essentiellement l'axe reliant les notions d' « hospitalité langagière » et de « détour artistique ».

Faire le deuil de la maîtrise d'une langue normée et de la performance en langue

Aborder l'apprentissage d'une langue par le détour artistique conduit à une prise de conscience, notamment celle du deuil de la maîtrise d'une langue normée et figée, au profit d'une appropriation très singulière de la langue et d'un nouvel espace d'expression de soi et d'accueil de l'Autre. Nous parlerons alors de pédagogie du détour et d'hospitalité langagière. Il serait même plus juste de parler d'« andragogie », par opposition à « pédagogie », puisque ces ateliers s'adressent à des adultes. La demande initiale des personnes n'est pas la pratique artistique mais l'apprentissage du français. Avec le détour artistique, c'est une réponse décalée qui est faite à la demande de départ. Si prendre en compte le besoin exprimé de la personne est intégré aux démarches entreprises, le décalage entre la demande des personnes et la proposition artistique peut toutefois générer de l'embarras, qui peut être perçu comme une forme de violence le décalage entre la demande des personnes et la proposition artistique peut toutefois générer de l'embarras, qui peut être perçu comme une forme de violence :

« Parce que le choc est peut-être un peu violent où il y a cette idée entre quel rapport entre l'art et l'apprentissage du français, qui se pose très fort et nous on n'est pas vraiment à même de répondre sauf en leur disant qu'on parle français, qu'on écrit français, etc., lors de ces séances, mais pour l'instant on est assez embarrassé des fois », rapporte Fabienne Yvert.

Les ateliers doivent donc aménager l'espace de l'accueil des langues, mais aussi des représentations et des attentes au regard de l'apprentissage. Pédagogiquement, le dispositif d'apprentissage de la Boutique d'écriture aménage un espace de négociation des représentations de l'apprentissage par l'organisation de la deuxième séance hebdomadaire. Cette séance de reprise didactique adopte en apparence tous les codes attendus par les personnes les moins convaincues par la démarche artistique : on y fait aisément des dictées, des leçons de grammaire et des exercices de systématisation linguistique, à partir des textes d'atelier. C'est une des réponses au décalage entre la demande d'apprentissage du français et la réponse apportée par la pratique artistique. Le travail s'inscrit donc dans une démarche de conscientisation et qui vient lutter contre un mécanisme de domination sociolinguistique. Un des objectifs des activités est de rendre visible la part singulière de chaque parler avec son propre parler français teinté d'une couleur qui est sienne ; et donc d'ouvrir, parfois forcer, la part d'accueil de la langue dans la langue elle-même, de tordre la règle au profit d'une liberté créative et créatrice. En d'autres

termes, la Boutique d'écriture tente de désamorcer l'idéal paralysant d'une langue française monolithique.

Une appropriation singulière de la langue au sein d'une expérience collective

On constate donc que la démarche et les moyens pédagogiques de l'éducation populaire tendent à mettre en œuvre ce droit culturel qu'est la diversité langagière. Expérimenter des chemins vers un français plus singulier est cette porte ouverte à l'accueil de l'Autre dans toute sa multiplicité et sa diversité. Il ne s'agit pas de considérer qu'il y a un vide linguistique à combler chez les personnes participant aux ateliers, mais qu'elles sont riches d'autres langues et que cette richesse est à prendre en compte. La protection de cette diversité langagière est une condition nécessaire à l'effectivité du respect des droits culturels car comme l'explique Patrice Meyer-Bisch (*op.cit.*), elles sont des références culturelles qui « constituent la source de toute identification, personnelle et commune » (p. 3). Aussi, mettre en place de tels dispositifs participe de la protection de la dignité de la personne en s'appuyant sur le principe de réciprocité. Celui-ci repose sur le fait que chaque personne dispose de ressources culturelles à partager. L'égale dignité, la diversité, la réciprocité sont les principes des droits humains fondamentaux. Nous constatons à travers les discours recueillis qu'ils constituent le socle des ateliers.
Ils leur manquent la liberté sans laquelle ils se limiteraient au statut de principe. L'étude des conditions mises en œuvre dans les ateliers pour tendre vers une liberté effective révèlent l'intérêt et la force du détour artistique comme moyen d'émancipation. Stéphane Page met en avant la suspension de toute finalité dans l'acte de communication, affranchi de tout objectif d'apprentissage mesurable.

Ainsi, les ateliers de pratique artistique constituent ce que Stéphane Page nomme : *« un chemin vers un apprentissage de l'expression ».* Il s'agit d'apprendre à déconstruire ce que l'on a appris et/ou apprendre ce que l'on n'a jamais eu l'occasion d'apprendre. Il nécessite d'abord pour la personne à s'autoriser à s'exprimer, expérimenter, produire (Rancière, 1987[28], Galichet, 2014[29]). Christian Maurel (*op.cit.)* parle d' « auteurisation ». Ce processus d'autorisation est à la fois un acte de dévoilement et de transformation. L'acte artistique n'est pas qu'une simple forme, il peut être un vecteur d'expression que la parole seule ne peut rendre compte. Christian Maurel (*op.cit.)* décrit ce processus en ces termes :

> « Des modes d'actions différents qui procèdent par une succession de mises à distance et de transpositions (la parole, l'écriture, la mise en scène, le jeu, l'image audiovisuelle) constituant un grand retour à soi et sur soi. Mais ce qui est retrouvé (de soi) n'est pas de même nature que ce qui a constitué le départ » (*p. 184*).

L'absence d'évaluation des apprentissages ne remet pas en cause l'apprentissage et la progression dans la langue. Elle est le socle sur lequel repose la démarche d'éducation populaire. L'enjeu n'est pas celui de l'évaluation et encore moins l'acquisition de connaissances, mais celui de l'accompagnement, en partant des personnes, via

[28] Rancière, J., (1987). *Le Maître ignorant : cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Paris : Fayard
[29] Galichet, F. (2014). *L'émancipation. Se libérer des dominations.* Lyon : Chronique sociale

l'expérimentation collective, dans le but de créer un espace de liberté d'expression. La pratique artistique comme détour et non comme instrument, reconnaît la valeur intrinsèque à la pratique artistique comme possibilité de liberté d'expression, de création et de prise de conscience. De ces libertés, il pourra découler un ensemble d'apprentissages transversaux, que Manée Teyssandier formule en explicitant la finalité de la démarche :

« On ne souhaite absolument pas être partie prenante d'atelier de langue française d'intégration ou de langue française dans un cadre rigide, mais évidemment penser que parler à plusieurs ou s'exprimer à plusieurs devant une œuvre, ça fait complètement sauter les questions de vocabulaire, de syntaxe, etc, parce que les gens se débrouillent quand ils ont quelque chose à dire ils se débrouillent pour le dire, d'une certaine manière. Donc c'est quand même ce qui fait le fond de ce travail ».

Lors des ateliers, Stéphane Page fait une proposition de consigne d'écriture en début de séance. Très vite, cette proposition donne lieu à des échanges horizontaux, des reformulations, en plusieurs langues. Reformuler revient à « dire en d'autres termes » et ces « autres termes » sont souvent des « mots à soi » (Mikhaïl Bakhtine, 1984)[30]. Tisser sa propre appréciation à l'échange collectif inscrit la personne dans le lieu de la rencontre et produit tout à la fois de la conscientisation, de la prise de position et de l'appartenance. Cette place faite aux échanges rejoint les théories du philosophe et pédagogue Paulo Freire[31]. Au fondement de sa démarche se situe le dialogue, qu'il considère comme « essence de l'éducation » (p. 71). La parole est selon l'auteur une praxis, dans le sens où elle est composée de deux éléments indissociables : l'action et la réflexion. Selon l'auteur, « Exister humainement, c'est *dire* le monde, c'est le modifier. Le monde *exprimé* devient à son tour un problème à résoudre pour les sujets qui l'*expriment*, et il exige d'eux une *expression nouvelle* » (*ibid*., p. 72).

Ce travail d' « auteurisation » passe par celui d'une dédramatisation de l'acte de parole et de création, comme l'explique Donalie-An Mugnier Tran :

> *« C'est plus que la langue je pense qu'on dédramatise. Enfin moi je sais que ça me tient vraiment à cœur. Je trouve qu'il y a beaucoup de personnes avec lesquelles on travaille, pas toutes qui se sentent opprimées d'une manière ou d'une autre. Et là en l'occurrence avec la question de la fameuse maîtrise du français, il y a une forme d'oppression, mais je trouve que ça dédramatise plus que la langue dans le sens où ça dédramatise une place à prendre dans le collectif, dans le groupe, parfois dans le quartier, quand je disais tout à l'heure que les lectures publiques manquaient, c'est parce que c'est aussi ça les lectures publiques, c'est prendre place avec un corps (.) C'est être visible, c'est être entendu ».*

Les objectifs de ces ateliers ne peuvent être décrits qu'en termes linguistiques car ils les dépassent et ne peuvent être pensés comme ne bénéficiant qu'aux personnes « apprenantes ». L'une des conditions pour que cette diversité soit une richesse est la posture non descendante. Fabienne Yvert exprime l'appréhension partagée de vivre les expériences collectives, quelle que soit la place qu'on y occupe :

---

[30] « La signification neutre d'un mot, mis en relation avec un réel effectif, dans des conditions réelles d'un échange verbal, fait toujours jaillir l'étincelle de l'expression. C'est précisément ce qui se produit dans le processus de création d'un énoncé. » (Mikhaïl Bakhtine, 1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, p.294).

[31] Paulo Freire, 1974, *Pédagogie des opprimés, suivi de Conscientisation et Révolution*, Paris, François Maspero.

« Tout le monde a la trouille, tout le monde est dans le même bain et du coup oui, une fois dépassée l'appréhension on rigole bien de nos capacités, de nos incapacités et ça, ça facilite énormément les choses. La discussion, d'être ensemble et d'apprendre des choses ensemble ».

A travers les manières dont les personnes interrogées ont de décrire les bénéfices de la pratique artistique, à la fois avec difficulté et conviction, nous décelons une trajectoire ; celle d'un chemin de l'individuel vers le collectif. Les ateliers s'ouvrent vers l'extérieur. Cette ouverture et l'intention d'ouverture sont un pas vers la transformation de rapports sociaux. Investir l'espace collectif et public revient à reconnaître l'égale dignité de tous et toutes à exercer son droit d'expression et sa liberté d'agir. C'est le concept d'intégration qui est revisité par le fait que le mouvement d'accueil concerne autant l'accueillant·e que l'accueilli·e, dans un effort de rencontre et de transformation mutuelle. Un rapport horizontal entre chaque personne est un des éléments saillants des discours croisés que nous avons recueillis. L'horizontalité au sein des activités cristallise la rencontre entre les droits culturels et les démarches d'éducation populaire en traçant le chemin de l'égale dignité des personnes au dedans comme au dehors des ateliers.

« Tel est l'enjeu : favoriser les chemins de traverse, ceux qui permettent de récolter une diversité de conceptions, condition de toute créativité. La diversité permet la dialectique et donc l'exercice des libertés en apprentissage par le dialogue : il s'agit aussi bien de lien interpersonnel que du tissu social et démocratique. La langue est hospitalière aux différents domaines sociaux, sa générosité doit accueillir et organiser l'interaction entre les langues spécialisées. Cette langue peut être dite « publique », car elle est charpente de l'espace publique, au sens d'Habermas, la véritable agora, le cœur de la cité. »
Manifeste pour l'hospitalité des langues, Patrice Meyer Bisch[32].

Conclusion

Au regard de l'éducation populaire comme des droits culturels, le parti pris de la pratique artistique, en tant que « *détour* », est un positionnement à la fois pédagogique et politique. Ce détour artistique, pour décrire l'entrée dans l'apprentissage par l'expérience sensible plutôt que par la leçon de langue, part de l'intention de *« faire un pas de côté ».* Ce pas de côté permet d' *« apprendre à mieux voir ».* Mieux se voir est le côté pédagogique de la pièce. Mieux voir le monde est son côté politique, dans son acception la plus large de « faire société ». La pratique artistique et la poésie essaient d'ouvrir les brèches des potentiels créateurs de la langue, que l'académisme et la volonté de contrôle des flux de population referment continuellement par ailleurs. Au début des années 2010, la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France en collaboration avec la Direction de l'Accueil, de l'Intégration, de la Citoyenneté a mis au jour le concept de FLI : Français Langue d'Intégration, en contraste avec le concept de FLE – Français Langue Étrangère. Au travers du détour

[32] Gilles Pellerin, Patrice Meyer-Bisch, Wilfried N'Sondé, Jean-Luc Raharimanana, Bouatem Sansal, Henriette Walter, 2012, *Manifeste pour l'hospitalité des langues*, p. 94, Genouilleux, La passe du vent.

artistique, c'est le refus d'utiliser pour seul référentiel le CECRL[33] appliqué au FLI qui s'exprime. La volonté gouvernementale de restreindre la langue à ses vertus purement fonctionnelles dans l'apprentissage du français des personnes exilées se renforce. La nécessité par ailleurs de faire vivre la langue dans toute sa plasticité s'accentue du côté de l'éducation populaire, non pas en opposition, mais en complémentarité des services proposés par l'État. Car l'éducation populaire s'est construite en complémentarité de l'Éducation nationale et de l'éducation formelle[34] avec des missions bien différenciées. Créer des lieux où la personne se sent accueillie, ouvrir des occasions de rencontres facilitant l'expression et la créativité sous différentes formes dans l'espace privé comme l'espace public, sont des démarches émancipatrices, à la fois à un niveau individuel et collectif qui illustrent la définition de l'éducation populaire en tant que « travail de la culture dans la transformation sociale et politique » (Maurel, *op.cit.*).

L'analyse des entretiens croisant les grandes finalités de l'éducation populaire avec les principes fondateurs de l'exercice des droits culturels révèle la difficulté des personnes interrogées à relier la pratique pédagogique à la vision politique, ou l'inverse. Intégrer ce regard croisé permet d'avoir conscience et de comprendre ces liens. Ils se situent sur un continuum permettant une mobilité avec le passage de l'individu, sans identité propre, à la personne avec toute l'épaisseur de son vécu et de ses liens. Cette mobilité se décline à différents niveaux, de l'intime au collectif, du groupe au politique. Pour exemple, Donalie-An Mugnier Tran précise que les lectures publiques des textes manquent à la démarche de la Boutique d'écriture. Elles pourraient être un trait d'union supplémentaire entre le *dedans* et le *dehors* des ateliers. Elles ouvriraient la possibilité de donner corps aux textes, aux sens propre et figuré, hors les murs de la structure. Bien qu'elle soit pratiquée occasionnellement, la lecture publique pourrait être intégrée au format même du dispositif.

Comme espéré, cette analyse par le prisme des grandes finalités de l'éducation populaire croisées aux principes fondateurs de l'exercice des droits culturels permet donc une appréhension approfondie de nos démarches et ouvre des pistes de réajustements et de développement des actions. Cette étude facilite ainsi le passage de l'intuition à l'intention, guidé par l'expérience pédagogique et la réflexion politique. L'expérience même de cette recherche-action constitue en soi une formation des acteurs et actrices de Peuple et Culture et contribue bien au partage et à la transmission de nos pratiques. Cette formation ne se limite pas au seul temps de la recherche en ce qu'elle outille et donne un nouvel élan à la réflexivité et à l'analyse au profit de l'intervention pédagogique et culturelle. A partir de 2023, cette recherche-action rayonne au-delà du Mouvement Peuple et Culture par la mise en réflexion avec d'autres associations désireuses d'analyser leurs propres actions en faveur de l'apprentissage mais aussi de se joindre à une voix commune : celle de la nécessaire prise en compte des approches culturelles des langues pour l'accueil des personnes exilées.

---

[33] CECRL : cadre européen de référence pour les langues

[34] L'éducation formelle « désigne les lieux, les moments et les processus explicitement conçus pour l'apprentissage, dans une optique diplômante (c'est à la fois le cas de l'École et de la formation des adultes) » Vincent Berry et Alain Garcia, 2016, *« Éducation formelle et éducation informelle : regards croisés sur la notion de compétence (transversale) », Éducation et socialisation,* (22). https://doi.org/10.4000/edso.1636